

Procès-verbal
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 24 juin 2025

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Gilbert CHABOT, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Karine GOYENECHÉ, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Anne-Hélène DESBOIS donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ, Christian FEVRE donne pouvoir à Jean-Luc CHEVALLIER, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX donne pouvoir à Mickaël CLEMENT.

Secrétaire de séance : Carine BESANÇON

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 juin 2025

-Délibérations :

1/ Demande de subventions pour la rénovation des vestiaires du football

2/ Carrière VICAT-FONTENAT : convention fixant les modalités d'indemnisation de la commune en fonction des quantités de matériaux transportés

-Point sur les commissions

-Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 02 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

-DELIBERATIONS :

1/ Demande de subventions pour la rénovation des vestiaires du football :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux pour la mise aux normes des vestiaires d'une part en matière d'accessibilité comme demandée par la DDT de l'Ain afin de clôturer l'AD'AP Agenda D'Accessibilité Programmée de la commune et d'autre part, par la fédération de football qui impose également certaines normes qui pour l'instant ne sont pas respectées.

Le Cabinet CHANEL a réalisé une estimation chiffrée du projet de restructuration. Le montant des travaux s'élève à 229 671.00€ (HT). Le montant de la maîtrise d'œuvre n'est pas encore chiffré.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du Département de l'Ain au titre du Pacte de territoire 2024-2026 de soutien aux équipements de proximité, de l'Etat au titre de la DETR et de la Fédération de football au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) à hauteur de 80% au total sachant que la commune doit obligatoirement financer 20% du projet.

Les demandes de subvention au Département sont à déposer avant le 30 juin 2025. Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ain.

En fonction des engagements des financeurs, la commune se prononcera sur la réalisation de cet investissement.

2/ Carrière VICAT-FONTENAT : convention fixant les modalités d'indemnisation de la commune en fonction des quantités de matériaux transportés :

Monsieur le maire rappelle qu'il a demandé à la société FONTENAT GRANULAT VICAT-FGC le versement d'une contribution spéciale destinée à compenser les nuisances occasionnées par le passage des camions lié à l'exploitation des carrières et à l'installation de traitement sur le territoire de la commune de Hautecourt-Romanèche.

La convention proposée par l'exploitant fixe la contribution à 0.32€ par tonne de matériaux marchands transportés depuis le site d'exploitation.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention fixant les modalités d'indemnisation de la commune en fonction des quantités de matériaux transportés proposée par la société FONTENAT GRANULAT VICAT-FGC

3/ Décision modificative N°1 : virements de crédits :

Monsieur le maire explique que cette délibération n'est pas à l'ordre du jour mais demande au conseil municipal son accord pour délibérer sur ce point. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition. Le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits concernant le chapitre 27 : « autres immobilisations financières » sont insuffisants, il convient de prendre une décision modificative pour augmenter ces crédits et permettre ainsi de réaliser les écritures concernant le remboursement des annuités de portage foncier auprès de l'établissement public foncier (EPF) de l'Ain pour l'acquisition des parcelles AM 118 et AM 119 aux consorts Chabot.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les comptes suivants :

Section d'investissement :

DEPENSE :

-*Chapitre 27*, compte 27638 : « créances sur autres établissements publics » : +324.94€

- *Chapitre 23*, compte 231 : « immobilisations corporelles en cours » : -324.94€

Et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

-Points sur les commissions :

-Signalétique :

Les membres de la commission ont décidé l'installation de 2 portiques à lames directionnelles au carrefour des RD 979 et 59 en remplacement des barrières, et d'un poteau avec lames directionnelles à l'entrée du village en venant de Serrières sur Ain au niveau des garages de Dynacité. Les artisans et commerçants de la commune sont conviés au prochain groupe de travail qui se tiendra le mardi 1 juillet à 20 heures en mairie afin de déterminer le nombre de lames directionnelles nécessaires et les inscriptions à apposer.

-INTERCCAS :

Carine BESANÇON explique que les élèves de CM2 et les collégiens des communes de l'Inter CCAS ont participé à un Escape-Game le samedi 21 juin à la salle des fêtes de Hautecourt animé par la société Defi 01. Cet après-midi a été très apprécié des participants.

Les membres de l'InterCCAS préparent des animations dans le cadre de la semaine bleue, le thème retenu cette année est les bienfaits de la lecture. Des ateliers autour de la lecture en collaboration avec les bibliothèques de Cize et de Bohas et des écrivains locaux sont prévus le samedi 4 octobre à Ramasse.

Une conférence animée par un neurologue de Fleyriat aura également lieu le samedi 16 novembre.

-QUESTIONS DIVERSES :

-Plan communal de sauvegarde des éléments du patrimoine :

Frédéric FERRAT pompier adjoint au chef de corps du CIS du Suran présente la démarche qu'il souhaiterait mettre en œuvre afin d'assurer la préservation des œuvres présentes notamment dans les églises du secteur en cas d'incendie. Il explique qu'il existe des plans de sauvegarde au niveau départemental pour les musées, le monastère royal de Brou, les archives départementales mais qu'il n'existe pas de plan prévoyant le transfert et la sécurisation des biens mobiliers des communes du CIS.

Le maire rappelle que des éléments présents dans les églises de Romanèche et de Hautecourt sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Carine BESANÇON et Mickaël CLEMENT sont désignés référents de cette opération.

-SIVOS :

Monsieur le maire explique que le conseil syndical du SIVOS s'est réuni le lundi 23 juin afin de modifier ses statuts pour que les charges de fonctionnement soient réparties à 25% en fonction du nombre d'habitants des communes et 75% en fonction du nombre d'élèves soit 35€ par habitant et 1324€ par élève avec une inflation de 1% par an. Le SIVOS pourrait ainsi établir un budget en fonction des recettes attendues.

La commune devra se prononcer sur la délibération prise par le conseil syndical au moment venu.

-Travaux cœur de village :

Gérard BREVET informe que les poteaux d'éclairage public ont été posés la semaine dernière. Leur mise en tension est prévue le 23 juillet.

La remise en état de la chaussée à la Croix Rozier par l'entreprise SOBECA a été contestée.

La commune a demandé à SEMCODA de procéder au nettoyage du terrain à lotir suite à la découverte d'ambrosie.

Il signale également que l'entreprise Allardet a procédé au sablage de la stèle commémorative.

La réception préalable du chantier est prévue le vendredi 11 juillet 2025.

-Proposition d'achat :

La société TOTEM France, filiale du groupe Orange a proposé à la commune le rachat de 105m² issue de la parcelle D N°71 en lieu-dit Bus Davard sur laquelle est édifié un pylône appartenant à l'entreprise au prix de 13 320€.

Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur cette proposition.

-Lutte contre la propagation du moustique tigre :

Jean-Luc CHEVALLIER indique qu'il a pu réunir quelques volontaires qui seront en charge par quartier ou par hameau d'identifier les points à risques pour le développement des gîtes larvaires : réserves d'eau, cimetière, avaloirs, déchets, pneus...mais aussi d'informer et sensibiliser les habitants. Il manque encore des personnes relais pour le quartier de la Croix Rozier et le hameau de Merloz.

Des flyers d'information seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

-Voisins vigilants : Suite à la demande formulée par René LANDES, la gendarmerie de Ceyzériat sera questionnée pour connaître les démarches à réaliser pour mettre en place le dispositif voisins vigilants sur la commune.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Carine BESANÇON

Marc ROCHET

